

Questions orales

[Français]

L'IMMIGRATION

LA POSSIBILITÉ D'ADMETTRE AU CANADA DES LIBANAIS RÉFUGIÉS À CHYPRE

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que les agents d'immigration du Canada accrédités auprès du gouvernement de Chypre résident à Tel-Aviv en Israël, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures spéciales son ministère a déjà prises ou entend prendre en vue de favoriser l'admission au Canada des nombreux Libanais qui ont trouvé refuge à Chypre, et qui apprécieraient sans doute l'hospitalité d'un pays dont l'une des langues officielles est le français? De plus, pourrait-il dire si son ministère est en communication avec le ministère de l'Immigration du Québec au sujet de cette immigration francophone potentielle?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec le ministre de l'Immigration du Québec, l'honorable Lise Bacon, à propos de cette affaire et je rencontrerai le ministre au début de la semaine prochaine pour en parler plus en détail avec elle.

Pour ce qui est des mesures que nous avons prises devant la situation tragique du Liban, nous avons, dans la mesure du possible et en tenant compte de la difficulté de maintenir des services à Beyrouth dans les circonstances, accéléré l'étude des demandes présentées par les citoyens libanais, en accordant priorité à ceux qui ont des parents au Canada. Nous prenons des mesures pour recevoir au Canada, en vertu des pouvoirs que me confère le décret dans les circonstances actuelles, les parents des citoyens libanais qui résident maintenant au Canada et qui peuvent être parrainés ou présentés comme candidats et qui remplissent tous les critères. Les visiteurs libanais qui n'ont pas de parents ici peuvent demeurer chez nous au-delà de la période habituelle et ne seront pas tenus de rentrer au Liban tant que la situation ne sera pas éclaircie. Nous allons encore plus loin et examinons la possibilité d'établir des services auxiliaires à Chypre, qui est, semble-t-il, à environ vingt minutes de distance par avion du Liban, pour faire face à cette situation d'urgence. En fait, tous les Libanais qui désirent faire une demande d'admission au Canada et qui peuvent se réfugier dans n'importe quel autre pays pour échapper aux dangers qu'ils courent au Liban peuvent présenter une telle demande; nous en hâterons l'étude tout en respectant les critères généraux que j'ai mentionnés.

L'OCTROI DE PERMIS DE TRAVAIL AUX ÉTUDIANTS LIBANAIS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que la plupart des députés accueillent avec plaisir les dispositions spéciales que le ministre a annoncées. J'aimerais poser une question à propos d'un autre problème. On m'a signalé que bien des étudiants libanais auront besoin d'aide car ils ne peuvent pas en recevoir de leur pays. J'espère que le ministre pourra leur faciliter l'obtention de permis de travail cet été, afin qu'ils puissent accroître leurs ressources financières.

[M. Jamieson.]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir en dire davantage. Je n'ai pas compris la question du député. Nous autorisons l'octroi de permis de travail aux étudiants ou autres visiteurs libanais qui ne peuvent pas être parrainés ou désignés mais qui résident au Canada, sauf dans des cas exceptionnels; je ne peux pas donner d'exemple pour le moment. Nous ne leur demandons pas de rentrer au Liban. S'ils arrivent à trouver du travail, nous leur donnerons leur visa.

* * *

LES PÊCHERIES

L'ENTENTE CANADO-SOVIÉTIQUE SUR LES DROITS DE PÊCHE DANS UNE ZONE DE 200 MILLES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je poserai ma question au ministre de l'Environnement et au ministre d'État (Pêcheries). Je l'ai prévenu de la question qui, selon moi, est d'une grande importance pour les gens de la région de l'Atlantique. Le Canada et l'Union soviétique ont-ils signé une entente sur les droits de pêche dans une zone de 200 milles? Dans l'affirmative, quelles en sont les modalités? Enfin, comme la pêche de nombreuses espèces de poissons se situe actuellement au-dessous du niveau tolérable de rendement, quelles espèces seront jugées excédentaires par rapport aux besoins du Canada, de sorte que les Soviétiques seront autorisés, en vertu de permis spéciaux, à pêcher ces poissons?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je sais que la convention a été signée entre l'URSS et le Canada. Je sais également qu'il a été convenu que c'est le Canada qui déterminerait les allocations de stocks de poisson qui sont en surplus au Canada. Enfin, je sais que dans les poissons de fond, il y a une diminution de la population, mais il est évident qu'on tiendra compte, à ce moment-là, de la situation des poissons en deçà des 200 milles, si jamais ils sont acceptés.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'ATHLÈTES OLYMPIQUES ET DE CLASSE MONDIALE

M. l'Orateur: Je crois que les députés voudront se joindre à moi pour rendre hommage à un groupe extraordinaire de Canadiens distingués qui se trouvent actuellement à la tribune et qui ont eu l'honneur d'être invités à une réception donnée aujourd'hui à Ottawa par le premier ministre (M. Trudeau). Ils ont la distinction d'avoir reçu des médailles aux compétitions olympiques et mondiales. Au nombre de ces Canadiens de renom qui ont pu accepter l'invitation se trouvent, si je ne m'abuse, Kathy Kreiner, Toller Cranston, Susan Natrass, John Primrose, Ken Bate, Gaétan Boucher, Sylvia Burka, Cathy Priestner, Nancy Garapick, Anne Jardin, Cindy Nicholas, Sylvie Fortier, Carol Stuart, Laura Wilkin et Patricia Messner.